

A1. MODIFICATION 1 : DEMANDE DE PROPOSITIONS

pour

l'exécution des travaux décrits à l'Appendice 1 de l'Annexe A – Énoncé des travaux

A2. AUTORITÉ DÉSIGNÉE POUR CETTE DP

L'Autorité désignée pour la présente DP est :

Sean Stiff

Spécialiste de l'approvisionnement et des contrats

Division de la gestion du matériel et des biens Direction générale du contrôleur ministériel Winnipeg (Manitoba)

Téléphone : 204.594.8031 Télécopieur : 204.594.8151

Courriel: sean.stiff@hc-sc.gc.ca

LA PRÉSENTE MODIFICATION À LA DP NE CONTIENT PAS [
DOES NOT CONTAIN] UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.

A3. TITRE

Services de déneigement – Winnipeg, MB

A4. Numéro de la DP

1000172803, Modification 1

A5. DATE

August 24, 2015

A6. DOCUMENTS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

La DP comprend cinq (5) parties, à savoir :

- 1. Section I Exigences relatives à la présentation d'une soumission
- 2. Section II Critères d'évaluation
- 3. Section III Soumission financière
- 4. Section IV Attestations
- 5. Section V Instructions générales
- 6. Appendice 2 Modification 1
- 7. Appendice 1 Ébauche de Contrat et ses annexes

Annexe A – Énoncé des travaux

A7. Présentation des soumissions

Pour être prises en compte, les soumissions doivent être reçues <u>au plus tard à 14 h 00</u> (heure normale du Centre) <u>le 4 septembre 2015</u> par l'autorité responsable de la DDP à l'adresse de courriel indiquée à A2. Les soumissions reçues après la date et l'heure de clôture (ci-après appelée « date de clôture ») seront jugées irrecevables.

Les soumissions transmises par télécopieur, par un service de messagerie ou par la poste ne seront pas acceptées. Les soumissionnaires doivent veiller à ce que leur nom, leur adresse, la date de clôture et le numéro de la DP soient clairement inscrits dans leur courriel.

Les soumissions et les documents connexes doivent être rédigés en français ou en anglais.

A8. CONTENU DE LA SOUMISSION

Les soumissions doivent être structurées de la façon suivante contenue dans un document <u>distinct</u>.

- une (1) copie électronique de la lettre d'accompagnement signée par un représentant autorisé de votre entreprise;
- une (1) copie électronique de la proposition technique;
- une (1) copie électronique de la proposition de coûts et de prix (Section « III »)
- une (1) copie électronique de la proposition des attestations (Section « IV »)

Le défaut de respecter ces instructions fera en sorte que la soumission sera jugée irrecevable.

A9. VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

Les soumissions demeureront valides pendant quatre-vingt-dix (90) jours civils après la date de clôture.

A10. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes les demandes de renseignements doivent être soumises par écrit à l'Autorité contractante inscrite à l'article A2 au plus tard sept (7) jours civils avant la date de clôture afin d'accorder suffisamment de temps pour y répondre.

A11. LOIS APPLICABLES

Conformément à l'article IG15, tout contrat subséquent doit être interprété et régi par les lois en vigueur dans la province du Manitoba, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces mêmes lois.



8.0 Barème de prix dans son intégralité. **INSÉRER:** 8.0 BARÈME DE PRIX 8.1 Services prévus Pour les services prévus, l'entrepreneur sera payé aux tarifs fermes, tout compris, suivants. Ces tarifs comprennent les frais généraux et la marge bénéficiaire, mais ne comprennent pas la TPS. Tâche Année 1 Année 2 Année d'option 1 Année d'option 2 Année d'option 3 n^{o} Travaux Services de déneigement prévus, y compris l'ensemble des voies d'accès, des aires de stationnement, des zones et des quais de chargement désignés. Les services seront offerts (habituellement, entre 20 h et 7 h) conformément à l'Énoncé des travaux. On procédera au déneigement et à l'épandage de sable lorsqu'il y a une accumulation d'au moins de 5 cm de neige selon les recommandations d'Environnement Canada. Quantité estimée = 18 fois par année par site. Prix unitaire pour le \$/mois \$/mois \$/mois \$/mois \$/mois A. Centre scientifique canadien de santé humaine et animale (CSCSHA) au 1015, rue Arlington

\$/mois

\$/mois

\$/mois

\$/mois

L'article 8.0, Barème de prix, est modifié comme suit :

SUPPRIMER:

1

В.

Prix unitaire pour le

Centre de recherche en infectiologie J.C.Wilt (CRIJCW) au 745, av. Logan

\$/mois

2	Travaux						
	Services de pelletage et de soufflage de la neige prévus y compris l'ensemble des accès, des sorties de secours, des trottoirs et des voies désignés. Les services doivent être offerts au besoin et de façon continue en cas de nécessité conformément à l'énoncé de travail.						
	Le pelletage et le soufflage de la neige doivent être effectués lorsqu'il y a une accumulation d'au moins 5 cm de neige selon les recommandations d'Environnement Canada. Quantité estimée = 28 fois par année par site.						
C.	Prix unitaire pour le CSCSHA au 1015, rue Arlington	\$/mois	\$/mois	\$/mois	\$/mois	\$/mois	
D.	Prix unitaire pour le Centre de recherche en infectiologie J.C.Wilt (CRIJCW) au 745, av. Logan	\$/mois	\$/mois	\$/mois	\$/mois	\$/mois	
E.	Coût total Prix par année pour les aires de stationnement A + B + C + D	Coût total\$	Coût total	Coût total	Coût total	Coût total	
	8.2 Estimation des taxes applicables à l'article 8.1 \$ (estimatif)						

Services à fournir selon les besoins et sur demande 8.3

Pour les services à fournir selon les besoins, l'entrepreneur sera payé aux tarifs fermes, tout compris, suivants. Ces tarifs comprennent les frais généraux et la marge bénéficiaire, mais ne comprennent pas la TPS.

Tâche nº		Année 1	Année 2	Année d'option 1	Année d'option 2	Année d'option 3
1	AU BESOIN ET SUR DEMANDE – L'épandage de sable sur les aires de stationnement doit se faire selon les besoins et lorsque demandé.					
A.	Prix unitaire pour le CSCSHA au 1015, rue Arlington	stationnement \$/	stationnement \$/	stationnement \$/	\$/ stationnement	\$/ stationnement
В.	Prix unitaire pour le CRIJCW au 745, av. Logan	\$/ stationnement	\$/ stationnement	\$/ stationnement	\$/ stationnement	\$/ stationnement

2	AU BESOIN ET SUR DEMANDE – Le déblaiement de la neige doit se faire selon les besoins et lorsque demandé.						
А.	Prix unitaire pour le CSCSHA au 1015, rue Arlington	\$/ stationnement	stationnement \$/	stationnement \$/	stationnement \$/	\$/ stationnement	
В.	Prix unitaire pour le CRIJCW au 745, av. Logan	\$/ stationnement	\$/ stationnement	\$/ stationnement	stationnement \$/	\$/ stationnement	
3	AU BESOIN ET SUR DEMANDE – Le pelletage de la neige doit se faire selon les besoins et lorsque demandé.						
A.	Prix unitaire pour le CSCSHA au 1015, rue Arlington	\$/ stationnement	\$/ stationnement	\$/ stationnement	\$/ stationnement	\$/ stationnement	
В.	Prix unitaire pour le CRIJCW au 745, av. Logan	\$/ stationnement	\$/ stationnement	\$/ stationnement	\$/ stationnement	\$/ stationnement	

8.4 Estimation des taxes applicables à l'article 8.3

____ \$ (estimatif)